

# SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze le 24 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Juillan, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Fabrice SAYOUS, Maire.

**Etaient présents** : M. F. SAYOUS, Maire,

M. VILLACRES, CASTETS, Mmes LANUSSE, LAFFONT, M. VIGNES,  
MM. ANSO, CISTAC, Mmes GONZALEZ-GOMEZ, ALVES, MM. DESPAUX,  
DUBIÉ, Mmes MANZI, DEDIEU, LORENTE, MM BRIULET, REBEILLE,  
BERDOS, ESCOTS, Mme DUFAU.

**Procurations** : M. FONG-KIWOK à M. SAYOUS  
Mme MARCOU à M. VILLACRES  
M. CAYROLLE à M. VIGNES  
Mme HARAMBAT à Mme ALVES

**Absents excusés** : Mmes MARCOU, HARAMBAT, MM. FONG-KIWOK, CAYROLLE, Mme BADEE,  
MM. PIQUES, PICARD.

**Secrétaire de séance** : Mme MANZI

**Date de convocation** : 17 février 2015

**Date d'affichage des délibérations** : 04 mars 2015

*Monsieur le maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance précédente. Aucune observation n'est formulée.*

*Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour*

## **ORDRE DU JOUR :**

### **I – FINANCES**

1 – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

### **II – ADMINISTRATION GENERALE**

- 1 – a/ Dissolution du Syndicat Mixte de gestion de l'Echez et ses canaux (SM ECHEZ)  
b/ Adhésion au Syndicat Mixte de Gestion de l'Adour et ses Affluents (SMGAA)
- 2 – Convention de participation au Relais Assistante Maternelle Intercommunal (RAM d'Odos)

### **III - QUESTIONS DIVERSES**

### **IV - INFO DU MAIRE**

# I - FINANCES

## 1 – Débat d’Orientation Budgétaire D.O.B.

Monsieur le maire donne la parole à Madame LAFFONT, adjointe aux finances, qui présente le dossier. Dans un premier temps elle rappelle au conseil municipal que par la loi du 6 février 1992, les collectivités de plus de 3500 habitants ont l’obligation d’organiser un Débat d’Orientation Budgétaire sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois avant l’examen de celui-ci par le conseil municipal :

- il a pour but de renforcer la démocratie participative,
- il propose les orientations de la collectivité : en matière d’investissement, de nouveaux services rendus et d’évolution de la situation financière (fiscalité, endettement...)

Ce débat d’orientation budgétaire est un moment essentiel de la vie de notre assemblée car, il permet de valider les grands choix qui seront la base des interventions futures.

Dans un second temps elle présente et commente les documents nécessaires sous forme de diaporama.

### 1°1 – LE BUDGET PRINCIPAL

Le premier tableau présenté est une vue d’ensemble comparative entre le CA 2013 et 2014. Il laisse apparaître une diminution des recettes de gestion de 5.22% et une augmentation des dépenses de gestion de 2.57%. L’endettement s’établit à 1.6 M€ (soit 396 €/habitant) et la capacité de désendettement de la commune au 31 décembre 2014 est de 3.5 ans.

#### 1° - Les résultats 2014 du Budget Principal (M14),

##### *En fonctionnement*

- Dépenses de l’exercice .....	1 973 466,50
- Recettes de l’exercice .....	2 337 363,62
- Résultat de l’exercice .....	363 897,12
- Excédent antérieur .....	23 835,27
Excédent de fonctionnement 2014.....	387 732,39

##### *En investissement*

- Dépenses de l’exercice.....	768 599,10
- Recettes de l’exercice .....	2 286 027,37
- Résultat de l’exercice.....	1 517 428,27
- Déficit antérieur .....	- 1 845 015,60
- Déficit d’investissement 2014 .....	- 327 587,33
Solde des restes à réaliser .....	112 739,16

-----  
Déficit à reporter .....

-	214 848,17
---	------------

##### *Excédent de fonctionnement à reporter :*

387 732,39 – 214 848,17 ..... 172 884,22

Le résultat comptable 2014 permet de dégager les données de la capacité d’autofinancement (CAF) :

- résultat comptable 2014 .....	387 732,39
- amortissements .....	91 343,50
- <b>capacité d’autofinancement</b> .....	<b>479 075,89</b>
- annuité en capital .....	221 164,71
- <b>capacité d’autofinancement nette</b> .....	<b>257 911,18</b>

La CAF brute permet le remboursement en capital de la dette, l’annuité en capital représentant 46,2% de la CAF.

#### 2° - Les charges et les produits de fonctionnement

*La répartition des charges* présentée sous forme graphique met en évidence le poids des charges de personnel qui représentent 49% des dépenses de fonctionnement, suivi des charges à caractère général représentant le tiers (33%). Madame LAFFONT rappelle que le remplacement d’un agent muté a été effectué par l’embauche d’un jeune agent en contrat aidé permettant ainsi une maîtrise du coût du personnel.

**La répartition des produits** montre que l'essentiel des ressources est constitué par l'impôt (64,3%) : ce sont les impôts locaux et le reversement de la taxe professionnelle par la communauté de communes. Les dotations et subventions représentent 29,44%, les produits de gestion courante 4,02 %.

**3° - En investissement**, les dépenses d'équipement représentent 71.22% et les remboursements d'emprunt 28.78 % des dépenses d'investissements

En conclusion, la maîtrise des dépenses et des recettes 2014 a permis une augmentation significative du résultat de clôture par rapport à 2013.

## **1°2 – LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

### **1° - Les résultats 2014 du budget annexe M49**

#### ***En exploitation***

- Dépenses .....	465 621,93
- Recettes .....	477 045,82
- Résultat de l'exercice.....	11 423,89
- Excédent antérieur .....	1 267 861,12
- Excédent de fonctionnement 2014 ..	1 279 285,01

#### ***En investissement***

- Dépenses .....	1 042 864,95
- Recettes.....	389 707,97
- Résultat de l'exercice.....	- 653 156,98
- Excédent antérieur .....	1 584 705,94
- Excédent d'investissement 2014 .....	931 548,96
Solde des restes à réaliser .....	- 2 086 965,56

Déficit à reporter..... - 1 155 416,60

#### ***Excédent à reporter :***

1 279 285,01 - 1 155 416,60.... 123 868,41

Le résultat comptable 2014 permet de dégager les données de la capacité d'autofinancement (CAF) :

- résultat comptable 2014 .....	1 279 285
- amortissements .....	133 717
- <b>capacité d'autofinancement</b> .....	<b>1 413 002</b>
- annuité en capital .....	115 469
- <b>capacité d'autofinancement nette</b> .....	<b>1 297 533</b>

La CAF brute permet le remboursement en capital de la dette, l'annuité en capital représentant 8.17% de la CAF.

**2° - L'endettement** s'élève au 31 décembre 2014 à 1 612 976,11 €. L'annuité remboursée sur l'exercice a été de : 167 586,90 €

## **1°3 – LE BUDGET ANNEXE ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE**

### **1° - Les résultats 2014 du budget annexe M41**

#### ***En exploitation***

- Dépenses.....	73 429,83
- Recettes .....	75 458,01
- Résultat de l'exercice.....	2 028,18
- Excédent antérieur.....	43 604,71
- Excédent de fonctionnement 2014 ..	45 632,89

### ***En investissement***

- Dépenses .....	40 704,81
- Recettes.....	32 068,08
- Résultat de l'exercice.....	- 8 636,73
- Excédent antérieur.....	13 683,36
- Excédent d'investissement 2014.....	5 046,63

### ***Excédent à reporter :***

45 632,89 + 5 046,63 .....	50 679,52
----------------------------	-----------

Le résultat comptable 2014 permet de dégager les données de la capacité d'autofinancement (CAF) :

- résultat comptable 2014 .....	45 632
- amortissements .....	32 068
- <b>capacité d'autofinancement</b> .....	<b>77 700</b>
- annuité en capital .....	40 704
- <b>capacité d'autofinancement nette</b> .....	<b>36 996</b>

La CAF brute permet le remboursement en capital de la dette, l'annuité en capital représentant 52,38% de la CAF.

**2° - L'endettement** s'élève au 31 décembre à 422 664,50 €. L'annuité remboursée sur l'exercice a été de : 56 168,20 €

## **1°4 – LES MESURES DE L'ETAT**

### **1° - Incidences**

Madame LAFFONT présente sous forme de tableau graphique les mesures prises par l'Etat relatives à la contribution au redressement des finances publiques. Entre 2014 et 2017, une baisse de 31 % des dotations est à prévoir. Pour la commune de Juillan, la perte cumulée représente 317 106 €.

Elle parle ensuite de la mise en place des rythmes scolaires. Le coût pour la commune de Juillan s'élève approximativement à 14 500 € par an. Sur 2013 et 2014 l'Etat a compensé à raison de 50 € par enfant scolarisé. A compter de 2015 il faudra compenser par des économies sur d'autres postes.

## **1°5 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

### **1° - Budget principal**

Il est proposé une baisse des dépenses de fonctionnement :

- **Baisse des dépenses d'énergie** : La fourniture de gaz a fait l'objet d'un appel d'offre. Celui-ci a pour conséquence une baisse de 10 000 € du montant annuel de la facture. Une même procédure sera faite avec la fourniture d'électricité en 2015. On espère une baisse moins significative que le gaz mais une sensibilisation auprès des associations ainsi que le changement de certaines lampes de l'éclairage public à mercure par des lampes sodium permettra une économie d'environ 30 % de la consommation.

- **Maitrise des charges du personnel** : Il faudra privilégier le remplacement des agents qui partiront par mutation ou en retraite par des contrats aidés en période post-titularisation.

- **Privilégier le travail en régie** : actuellement le personnel technique a les qualités requises pour mettre en place du travail en régie. Un exemple : la rampe handicapée construite dans les locaux du quartier « Morane » a permis une économie de 3600 €.

- **Renégociation des emprunts** : Les taux d'emprunts aujourd'hui sont au plus bas. Il est nécessaire de lancer une opération de renégociation des emprunts en cours. Tous ne pourront pas être modifiés mais une économie probable sera assurée.

Pas de hausse de la fiscalité :

- Madame LAFFONT présente un graphique démontrant que l'augmentation des bases estimée à 1% de la fiscalité va apporter une augmentation du produit à raison de 11000 € par an. Cumulé jusqu'en 2020, les ressources augmenteront de 68 000 €.

Priorité donnée à l'investissement :

- Malgré les restrictions budgétaires liées aux mesures prises par l'Etat, une priorité doit être consentie à l'investissement et notamment la requalification du centre du village

### Poursuite du désendettement :

- En tenant compte des emprunts existants, qui feront l'objet d'une renégociation, et les nouveaux prêts identifiés pour maintenir une priorité à l'investissement, le désendettement se poursuit jusqu'en 2020 à raison de 8% par an. Si l'endettement de 2014 (396€/habitant) était maintenu jusqu'en 2020, la somme de 900 000 € pourrait être empruntée.

### Préservation de la Capacité d'Auto Financement (CAF) :

- Avec une baisse des recettes de gestion et une augmentation des dépenses de gestion, l'épargne nette (après remboursement du capital des emprunts) reste positive.

### **1° - Budget assainissement**

#### Maintien de la redevance pour l'usager :

- Le compte administratif 2014 laisse apparaître un résultat sur l'exercice 2014 positif. Ce qui ne justifie pas, pour l'année 2015, une révision du tarif de la redevance.

#### Maitrise des charges du personnel :

- Comme pour le budget principal, il faudra privilégier le remplacement des agents qui partiront par mutation ou en retraite par des contrats aidés en période post-titularisation. Sur 2014, le technicien de la station d'épuration, muté dans une autre collectivité, a été remplacé par un agent embauché sur un an en contrat aidé.

### **1°6 – LES CONCLUSIONS**

Le budget 2015 tiendra compte des points suivants :

- Maitrise totale du fonctionnement
- Maintien de l'effort de l'investissement
- Maintien du prix de la redevance assainissement
- Continuité des investissements en cours
- Maintien du reversement de l'excédent du budget photovoltaïque vers le budget principal
- Non augmentation des taux de la fiscalité

*Monsieur le Maire remercie Madame LAFFONT et propose de débattre sur ces orientations.*

*Monsieur BRIULET demande des explications sur le personnel embauché en contrat aidé qui n'a pas fait l'objet de débat ni d'information en commission du personnel.*

*Monsieur CASTETS lui rappelle que ce dossier a été présenté en conseil municipal.*

*Monsieur REBEILLE précise que le photovoltaïque rapporte aujourd'hui 25 000 € par an et la construction des ateliers est le résultat des négociations du contrat avec EDF. Cela permet le financement des ateliers.*

*Monsieur le Maire répond que la durée de vie des onduleurs est estimée à 6 ou 7 ans. Il est donc probable que dans quelques temps les frais de ce budget augmentent fortement.*

*Monsieur REBEILLE met en avant les investissements précédents qui sont en moyenne de 700 000 € par an. Le résultat 2013 a été impacté par rapport à 2014.*

*Monsieur REBEILLE insiste sur la fiscalité et rappelle que la population de Juillan est vieillissante. Cela a un impact sur l'effectif des enfants à l'école.*

*Monsieur VILLACRES évoque le processus de densification de l'urbanisme qui aura un effet levier*

*Monsieur le Maire répond à la remarque de Mr REBEILLE en précisant qu'aujourd'hui les effectifs de l'école sont en augmentation et pas en diminution.*

## **II – ADMINISTRATION GENERALE**

### **1 – a/ Dissolution du Syndicat Mixte de gestion de l'Echez et ses canaux (SM ECHEZ)**

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur ANSO, conseiller municipal membre du syndicat Adour Echez, qui présente le dossier. Il rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la procédure de rapprochement des syndicats de l'Adour et de l'Echez, le comité syndical du 20 janvier 2015 s'est prononcé en faveur de la dissolution de celui-ci

Aussi, conformément aux textes en vigueur et plus précisément l'article L.5212-33 du code général des collectivités territoriales, il appartient aux conseils municipaux des communes membres de délibérer.

*Monsieur REBEILLE souhaite connaître si le nombre de délégués et la participation financière seront identiques*

*Monsieur ANSO répond que le nombre de délégués ne change pas pour l'instant.*

*Monsieur le Maire explique que la participation est plus chère mais que cette adhésion risque d'être de courte durée car la compétence deviendra obligatoire pour les EPCI en 2017.*

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :***

- ***Autorise la dissolution du Syndicat Mixte de gestion de l'Echez et ses canaux au 1<sup>er</sup> juillet 2015.***
- ***Autorise monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant ce dossier.***

### **1 – b/ Adhésion au Syndicat Mixte de Gestion de l'Adour et ses Affluents (SMGAA)**

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur ANSO, conseiller municipal membre du syndicat Adour Echez, qui présente le dossier. Il informe l'assemblée que dans le cadre de la procédure de rapprochement des syndicats de l'Adour et de l'Echez, le comité syndical du 20 janvier 2015 s'est prononcé en faveur de la dissolution de celui-ci et transférer son actif et son passif en adhérant au syndicat mixte de gestion de l'Adour et ses affluents.

Le conseil municipal de Juillan vient de se prononcer et autorise cette dissolution au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Aussi, conformément aux textes en vigueur et plus précisément l'article L.5212-33 du code général des collectivités territoriales, il appartient aux conseils municipaux des communes membres de délibérer

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :***

- ***Accepte le transfert de l'actif et du passif du Syndicat Mixte de gestion de l'Echez et ses canaux au Syndicat Mixte de gestion de l'Adour et ses Affluents (SMGAA) au 1<sup>er</sup> juillet 2015.***
- ***Demande son adhésion au SMGAA***
- ***Autorise monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant ce dossier.***

### **2 – Convention de participation au Relais Assistante Maternelle Intercommunal (RAM d'Odos)**

Monsieur le Maire donne la parole à madame LANUSSE, adjointe en charge du Centre Communal d'Actions Sociales et des affaires scolaires, qui présente le dossier. Elle rappelle au conseil municipal que le service du Relais Assistante Maternelle d'Odos est un RAM intercommunal auquel la commune de Juillan adhère depuis le 13 mars 2000. C'est un service offert à la fois aux parents et aux assistantes maternelles (ASMAT). Son but est de faciliter la garde des jeunes enfants auprès des ASMAT. Sous la direction d'une Educatrice Jeunes Enfants (EJE), cette structure effectue un recensement des offres et des demandes, met en relation les familles et les assistantes maternelles. De plus elle suscite des rencontres entre ASMAT.

Afin d'assurer une stabilité de la structure, ainsi que les contrats d'objectifs établis avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) pour la période 2015-2018, il est demandé un engagement de chaque commune adhérente à minima pour la même durée.

Pour cela, un avenant n°1 à la convention initiale du 30 janvier 2001 est proposé. La commission des finances du 17 février 2015 a émis un avis favorable à la signature de cette convention.

*Monsieur le Maire apporte une précision quant à l'augmentation de la participation de la commune de Juillan. Elle découle de la volonté d'augmenter l'agent éducateur (Educateur de Jeunes Enfants) dont le salaire n'avait pas été réévalué depuis plusieurs années. Il précise qu'il s'est opposé à un engagement sur toute la durée du mandat, car la CCCO ayant pris la compétence petite enfance, va intégrer d'ici 2020 les crèches et les RAM. Le fait de s'engager sur 3 ans nous permet de rester maître de nos décisions.*

*Monsieur REBEILLE confirme que ce n'est pas la première fois qu'il y a des problèmes.*

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :***

- ***Accepte l'avenant n°1 annexé à la présente délibération***
- ***Autorise la maire à signer cet avenant***

### **III – QUESTIONS DIVERSES**

NEANT

### **IV – INFOS DU MAIRE**

NEANT

*La séance est levée à 20h00*